

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20150601\_02

### Séance du 1<sup>er</sup> juin 2015

**Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 14

**Date de la convocation :**  
25 mai 2015

**Date d'affichage :**  
8 juin 2015

L'an deux mil quinze, le premier juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent : Nicolas GRIFFOND.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**Objet : Renégociation d'emprunts et contractualisation  
d'un emprunt pour les travaux de la place de la Mairie**

Après renégociation des emprunts en cours, le Crédit mutuel propose une réduction des taux de 0,30 point sans pénalité, ce qui représente une économie globale de 38 700,22 € d'intérêts, sans changement de durée, soit :

- Emprunt « extension de l'école » : 4,15 % ramené à 3,85 %
- Emprunt « assainissement » : 4,60 % ramené à 4,30 %

De plus, il est proposé de contractualiser avec le Crédit mutuel pour un emprunt de 250 000 € à 1,40 % sur 15 ans pour financer les travaux de réaménagement de la place de la Mairie et des cours d'école.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- renégocier les deux prêts en cours auprès du Crédit mutuel
  - Extension de l'école : 3,85 % sans changement de durée
  - Assainissement : 4,30 % sans changement de durée
- contracter un nouvel emprunt auprès du Crédit mutuel d'un montant de 250 000 € à 1,40 % sur 15 ans pour le réaménagement de la place
- donner tout pouvoir à M. le maire pour la signature des contrats.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Florent Serrette".

Florent SERRETTE